

CONSEIL COMMUNAL

Conformément à l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le collège des bourgmestre et échevins invite les conseillers communaux de se réunir dans la salle du conseil communal de l'Hôtel de Ville, le 28 octobre 2026 à 10.00 heures, afin de délibérer sur les points suivants :

ORDRE DU JOUR

En séance publique :

1. Informations :
 - 1.1. Informations du collège des bourgmestre et échevins
2. Environnement
 - 2.1. Plan de gestion de la forêt – exercice 2027
3. Contrats et conventions
 - 3.1. Approbation d'un contrat de maintenance
 - 3.2. Approbation d'une convention de collaboration avec le Ministère de la Digitalisation
 - 3.3. Approbation d'un contrat de mise à disposition d'emplacements destinés à l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques
4. Logement
 - 4.1. Approbation d'avenants au contrat – logements pour jeunes
5. Urbanisme
 - 5.1. Approbation d'une cession du droit de propriété
 - 5.2. Approbation d'un acte de vente d'une parcelle
6. Finances communales
 - 6.1. Approbation d'une modification budgétaire
 - 6.2. Approbation de deux subsides extraordinaires
7. Questions au collège échevinal

En séance à huis clos :

8. Personnel communal
 - 8.1. Création d'un poste
 - 8.2. Nomination d'un employé communal

Rumelange, le 22 octobre 2026.

Le président,
Henri HAINE

Le collège des bourgmestre et échevins,

le secrétaire communal,
Jérôme WINCKEL

